

UTILISATION EN TOUTE SÉCURITÉ DES PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES (PEMP) POUR TRAVAILLER SUR LES ARBRES ET LA VÉGÉTATION

Les plates-formes élévatrices mobiles (PEMP) constituent un moyen sûr de fournir un accès temporaire en hauteur pour les travaux d'entretien des arbres et le contrôle de la végétation. Les arbres et la végétation envahissants ou en surplomb doivent être entretenus et les PEMP constituent une solution idéale à cet égard. Ces interventions sont nécessaires dans les zones urbaines et rurales, souvent dans des lieux publics proches des piétons et de la circulation. L'élagage ou l'enlèvement des branches peut être une tâche dangereuse, surtout si les arbres se trouvent à proximité de lignes électriques ou de câbles de communication ou si la plate-forme est mal positionnée par rapport à la zone de travail.

Les types de PEMP les plus couramment utilisés pour cette tâche sont les machines statiques (1b) telles que les plates-formes montées sur véhicule, les PEMP à chenilles et les PEMP montées sur remorque. Ces machines sont privilégiées pour leur capacité à emprunter des terrains accidentés et à être installées sur un sol inégal.

“ Les rapports reçus par l'IPAF dans sa base de données sur les accidents au cours de la période 2012-2021 indiquent qu'il y a eu une augmentation constante du nombre d'incidents impliquant l'entretien des arbres et le contrôle de la végétation entraînant des blessures graves et des décès ”

Les trois types de blessures les plus courants chez les personnes qui utilisent des PEMP pour des tâches de cette nature sont les suivants :

- **électrisation/électrocution** – contact avec les lignes électriques ou arc électrique provoqué par des lignes électriques ;
- **chutes de la plate-forme** – les occupants de la plate-forme n'utilisent pas ou utilisent mal l'équipement de protection contre les chutes (EPI) ;
- **personnes heurtées par la chute d'objets**, tels que des branches d'arbres ou des sections de tronc.



Les accidents peuvent être évités en mettant en place des procédures de sécurité et en veillant à ce qu'elles soient suivies.

Quels sont les dangers ?

- une planification inadéquate, y compris une mauvaise évaluation du site et des risques ;
- un sol en mauvais état ;
- dépasser ou se tenir debout sur les garde-corps ;
- ne pas porter d'équipement de protection contre les chutes approprié ou ne pas attacher la longe aux points d'ancrage approuvés par le fabricant ;
- être en contact avec des lignes électriques ou formation d'arcs électriques avec les occupants de la plate-forme, un objet conducteur ou toute partie de la PEMP ;
- être heurté par la chute d'objets ou de matériaux ;
- attacher des branches ou du bois à la PEMP pour les faire pivoter ou s'abaisser loin de la zone de travail ou utiliser la PEMP en guise de grue ;
- être heurté par un véhicule qui passe ;
- des piétons pénétrant dans les zones de travail ;
- vent excessif ou conditions météorologiques changeantes ;
- blessures causées par l'équipement de coupe et d'élagage ;
- faune, telle que des oiseaux nicheurs, des guêpes ou des abeilles ;
- dépassement de la charge de travail sécurisée de la PEMP.

Mesures de contrôle des risques

Les mesures recommandées de contrôle des risques peuvent être décomposées en trois étapes :

- 1 Étape de planification
- 2 Inspections du lieu de travail et contrôles préalables à l'utilisation sur place
- 3 Fonctionnement et arrêt

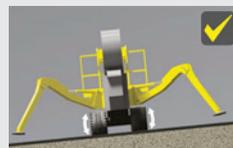


1. Étape de planification

- ✓ Des évaluations des risques et des sites appropriées doivent être réalisées et transmises.
- ✓ Une procédure de travail en toute sécurité doit être mise au point et adoptée.
- ✓ Choisir la PEMP appropriée pour la tâche à entreprendre.
- ✓ Un plan de gestion de la circulation est nécessaire si vous travaillez à proximité de routes.
- ✓ Une identification des lignes électriques et de communication doit être effectuée. À noter que cela peut impliquer de contacter des fournisseurs de services publics. Les lignes électriques peuvent parfois être dissimulées dans la végétation.
- ✓ Assurez-vous de connaître la distance de sécurité par rapport aux lignes électriques. S'il est nécessaire de travailler plus près que cela, assurez-vous que les lignes sont coupées et isolées et envisagez d'utiliser un dispositif aérien isolé (IAD).
- ✓ Pensez à utiliser des accessoires approuvés par le fabricant, tels que des porte-équipements et des écrans de séparation.
- ✓ Créez une zone séparée avec une zone de chute dégagée de la base et de la structure du PEMP, en tenant compte de la vitesse du vent.
- ✓ Si des tronçonneuses doivent être utilisées, assurez-vous que les opérateurs détiennent la licence nécessaire et qu'ils peuvent prouver leurs compétences.
- ✓ Assurez-vous qu'un sauveteur au sol est en place, familiarisé avec les commandes d'abaissement d'urgence de la PEMP et le plan de sauvetage convenu.
- ✓ N'utilisez ou n'adaptez jamais les PEMP d'une manière qui n'est pas approuvée par le fabricant. Utilisez toujours les PEMP en toute sécurité, n'utilisez ni n'adaptez jamais d'équipement d'une manière qui n'est pas approuvée par le fabricant.

2. Inspection du lieu de travail et contrôle préalable à l'utilisation

- ✓ Effectuez des contrôles préalables avant d'utiliser une PEMP. Vérifiez toujours qu'il n'y a pas de dommage ou de défaut et isolez, étiquetez et signalez tout défaut.
- ✓ Planifiez et parcourez à pied le trajet pour vous rendre sur le lieu de travail - le parcourir aller-retour peut vous permettre d'améliorer la façon de manœuvrer la PEMP sur un terrain difficile. Pour les plates-formes montées sur véhicule, pensez à utiliser une unité à quatre roues motrices.
- ✓ Les PEMP montées sur chenilles doivent être manœuvrées avec des stabilisateurs partiellement déployés afin de réduire le risque de renversement si la PEMP devient instable pendant la conduite (voir illustration ci-dessous).
- ✓ Assurez-vous que le sol peut supporter le poids de la PEMP et sa charge. Sur les machines de type 1b, utilisez des patins de répartition de la charge pour répartir le poids uniformément. Il faut tenir compte des pressions ponctuelles lorsque les PEMP ont plus de poids sur un côté de la machine, ce qui peut représenter jusqu'à 80 % du poids total de la machine.
- ✓ Des renversements peuvent se produire si les PEMP ne sont pas installées sur des surfaces fermes ou si elles sont heurtées par d'autres véhicules. Assurez-vous que les PEMP sont correctement installées et mises à niveau sur des surfaces fermes et qu'elles ne risquent pas d'être heurtées par d'autres véhicules ou machines.
- ✓ Installez la PEMP bien à l'écart des lisières, des bas-côtés ou des berges en pente raide.





3. Fonctionnement et arrêt

- ✓ Les occupants doivent toujours porter le harnais intégral et la longe appropriés dans les PEMP de type flèche et s'assurer qu'ils sont attachés à des points d'ancrage désignés à l'intérieur de la plate-forme.
- ✓ Les occupants doivent être conscients de l'environnement, procéder à des observations visuelles continues et communiquer entre eux lors des opérations –regardez en haut, en bas et autour de vous.
- ✓ Faites attention aux changements possibles de nature du sol pendant le fonctionnement – le sol peut devenir plus mou après la fonte du gel, s'il pleut ou si le sol est mouillé.
- ✓ Utilisez toujours des patins de répartition de la charge appropriés sous les stabilisateurs. Assurez-vous que les patins sont de niveau, même sur un sol en pente.
- ✓ Prenez les précautions qui s'imposent pour protéger tous les occupants contre les tronçonneuses et les débris volants. L'utilisation de séparateurs de plate-forme approuvés par le fabricant est obligatoire dans certains pays si des tronçonneuses sont utilisées.
- ✓ Coupez toujours les arbres de manière à ce que les branches ne tombent pas sur la plate-forme et n'entrent pas en collision avec la structure de la PEMP.
- ✓ Lorsque le travail est terminé et que la PEMP est abaissée et remise en position repliée, débarrassez-la de la sciure de bois et d'autres débris similaires, en accordant une attention particulière aux pièces et joints mobiles, au système hydraulique et aux commandes de la machine.
- ✓ Toute PEMP ayant été utilisée dans des conditions météorologiques ou des températures défavorables ou extrêmes doit être inspectée et entretenue en conséquence afin de garantir que tous les systèmes restent en bon état de marche.
- ✓ Vérifiez toujours que la PEMP n'est pas endommagée après utilisation. Tout dommage doit être signalé immédiatement au propriétaire de la PEMP. Isolez, étiquetez et signalez les machines endommagées.
- ✓ Laissez la PEMP dans un endroit sûr, toutes les commandes étant isolées et les clés retirées et rangées en lieu sûr.
- ✓ Manipulez le carburant et les autres liquides inflammables en toute sécurité et entreposez-les en lieu sûr, loin de la plate-forme.
- ✓ Ne transportez jamais de carburant/essence sur la plate-forme.
- ✓ Les occupants doivent rester à l'intérieur de la plate-forme et ne jamais déclipser l'équipement de protection contre les chutes en hauteur.





Crédit : William Currie

Formation et familiarisation

- Il est de la responsabilité de l'employeur (utilisateur) de s'assurer que tous les opérateurs sont formés et familiarisés avec tout équipement qu'ils sont tenus d'utiliser.
- La formation et la familiarisation devraient toujours inclure une démonstration des systèmes de stabilisation installés sur la PEMP.
- Les sauveteurs au sol désignés ou le personnel au sol doivent également se familiariser avec les commandes de la PEMP et les commandes d'urgence/auxiliaires mais aussi connaître et comprendre le plan de sauvetage convenu.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter www.ipaf.org/trees

